



INFO SYNDICALE—Août 2013

Examen du Programme des chiens détecteurs (Rencontre nationale)

Les 13, 14 et 15 août 2013, nous avons rencontré la direction du SCC, Mme Lockwood, Mme Matthews et M. Woodward, pour discuter de divers problèmes relatifs au programme des chiens détecteurs. Le syndicat était représenté par les maîtres-chiens détecteurs (MCD) Jason Layman et Aaron Lang, de la région des Prairies, Dominic Péloquin, de la région du Québec, Mike Gagne, de la région du Pacifique, Roger Huneault et Randy Gurnsey, de la région de l'Ontario, et Luc Mazerolle, de la région de l'Atlantique. Étaient aussi présents les coordonnateurs régionaux des maîtres-chiens détecteurs (AFPC).

La rencontre avait pour but de réviser le manuel des procédures opérationnelles concernant les chiens détecteurs, ainsi que le manuel du gestionnaire et les Directives du commissaire pertinentes. Nous avons également profité de l'occasion pour soulever un certain nombre de problèmes opérationnels identifiés sur le terrain en lien avec ce programme. Voici un résumé de ces discussions :

- * Nous avons demandé que la DC 566-13 contienne un renvoi au manuel des maîtres chiens détecteurs pour assurer que les établissements en respectent les exigences;
- * Nous avons discuté en détail de l'autorité hiérarchique déléguée pour agir du manuel, parce que souvent les gestionnaires locaux ignorent complètement les exigences du manuel, notamment que les chenils doivent être en place avant qu'un nouveau chien détecteur arrive à l'établissement;
- * Nous avons insisté pour que l'employeur accepte de participer à des rencontres bilatérales nationales régulières pour discuter des problèmes pouvant survenir sur le terrain;
- * Nous avons recommandé que les deux manuels soient combinés pour qu'ils soient plus faciles à suivre pour les gestionnaires et les maîtres-chiens;
- * Nous avons demandé que l'indemnité de maître-chien soit spécifiquement affectée aux fins du programme canin et non retenue ou utilisée pour d'autres fins, qu'elle soit spécifiquement allouée par l'AC et que la procédure soit facilitée pour l'achat d'articles courants comme la nourriture pour chiens, et non soumise à une procédure d'approbation rigoureuse, et une liste d'articles courants devrait être dressée.

En outre, nous avons indiqué à l'employeur que, si notre convention collective est ratifiée par les membres d'UCCO-SACC-CSN, les deux parties devront s'asseoir ensemble et établir une indemnité précise et raisonnable pour le coût et le soin des chiens détecteurs, basée sur les coûts actuels plutôt que sur les coûts qui étaient en vigueur quand le programme a été instauré il y a quelques années (une version provisoire de l'article 43.03 de la CC a été convenue).

- * Nous avons discuté de l'amélioration des communications entre les gestionnaires locaux, les coordonnateurs de MCD régionaux et particulièrement les ARS, et aussi d'inclure des séances éducatives pour le personnel, afin que chacun comprenne mieux le travail qu'accomplissent les MCD. Aussi d'inclure plus de journées de démonstration pour le personnel.
- * Nous avons parlé d'établir des spécificités pour les véhicules des MCD, les chenils et le matériel requis pour faire le travail, y compris certains articles spécifiques pour la formation, notamment l'accès aux armes à feu à des fins de formation.
- * Les problèmes relatifs aux uniformes (à renvoyer au comité national sur les uniformes).
- * La nécessité d'améliorer les horaires dans le respect des exigences opérationnelles, en étendant le projet pilote en cours au pénitencier de la Saskatchewan concernant les quarts de 10 heures.
- * Une heure pour le soin et l'entretien du chien (temps de remplacement).
- * Nous avons insisté pour que les maîtres-chiens détecteurs ne soient pas affectés ailleurs sans leur consentement, sauf en cas d'urgence (déjà prévu dans le manuel).
- * Nous avons demandé l'aménagement de bureaux suffisants pour travailler (pas de bureaux partagés) et de clarifier le niveau 5 d'autorisation de sécurité relativement aux trousseaux de drogues.
- * Que les exigences de formation soient respectées conformément au manuel; possibilité de travailler avec les autres organismes et de les assister, dans la mesure où les besoins opérationnels des établissements sont satisfaits, et assistance de Rigaud pour les questions de formation des MCD (pas seulement dans le cas de l'Ontario et du Québec à cause de la proximité, mais pour toutes les régions).
- * Retirer un chien du service (retraite) ou le ramener à Rigaud si le maître-chien est en congé, délais appropriés, etc.

Nous avons demandé au SCC de nous donner leur calendrier pour l'achèvement de cet examen. Ils nous ont dit que leur objectif était d'avoir terminé une version préliminaire pour le comité de direction en mars dans l'espoir de présenter en avril. Nous avons insisté pour qu'ils nous donnent des dates exactes pour la suite de nos consultations visant à compléter le processus. L'employeur a accepté, et il a suggéré plus de rencontres avec le groupe dans le but de finaliser quelque chose de tangible à présenter.

Nous croyons que notre première consultation avec l'employeur a été productive, et nous espérons que cette tendance se poursuive tout au long de nos consultations dans les prochains mois. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le représentant des maîtres-chiens détecteurs de votre région.